



LE DRMG

vous informe

Bulletin d'information du comité de direction du Département régional de médecine générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Vol. 4, N° 1 – Mai 2004

Édition spéciale portant sur les AMP

MOT DU CHEF DU DRMG

Le 6 avril dernier, lors de sa réunion, le comité de direction du DRMG s'est penché, à l'aide des données disponibles, sur la reconnaissance et la disponibilité des activités médicales particulières (AMP) dans notre région. Les orientations du comité à cet égard ont été déterminées pour s'assurer du respect de l'esprit de l'Entente particulière sur les AMP quant aux six secteurs qui y sont définis. Ainsi deux listes d'AMP ont été établies.

Différence entre les AMP reconnues et les AMP disponibles

La première, appelée *Liste des AMP reconnues en Mauricie et au Centre-du-Québec*, présente les endroits où les activités cliniques sont reconnues comme AMP pour les médecins qui y exercent déjà. La seconde liste, appelée *Liste des AMP disponibles en Mauricie et au Centre-du-Québec* présente, quant à elle, les endroits où il reste de la place pour les médecins tenus de faire des AMP qui jusqu'à présent, n'en font pas du tout ou en font partiellement.

Ces listes sont temporaires parce qu'elles sont sujettes aux changements provoqués par les arrivées et les départs de médecins dans notre région.

Profil de pratique de la RAMQ

Le profil de pratique que vous avez reçu a été déterminé à partir des données disponibles à la RAMQ pour la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 et ne prend pas en compte certaines activités comme les soins à domicile. Quatre cohortes de médecins sont fixées : A, B, C, D. Votre profil a aidé à spécifier la cohorte dans laquelle vous vous trouvez. Vous avez déjà été avisé à cet effet.

Votre profil de pratique peut être changé. Si vos activités durant la période de référence ne correspondent pas à votre profil habituel (ex. : maternité) ou si vous avez changé de profil de pratique depuis cette date et que vous n'avez pas encore informé votre DRMG, vous pouvez :

- ✓ soit communiquer avec votre DRMG au (819) 693-3635 ou ;
- ✓ envoyer par télécopieur au (819) 373-1627 (DRMG) votre profil de pratique de la

RAMQ accompagné d'une description de votre profil actuel et d'une lettre de votre établissement attestant les changements de votre pratique.

Sans avis de votre part, le profil transmis par la RAMQ sera considéré comme valide et servira de base de référence. Pour plus de précision, vous pouvez vous référer à l'article 6 de l'Entente particulière sur les AMP.

Enfin, le présent numéro du **DRMG vous informe**, inspiré du bulletin d'information du DRMG de l'Outaouais publié en février dernier, résume les procédures d'adhésion aux AMP. Pour plus de précision, vous êtes invités à référer à l'Entente particulière relative aux activités médicales particulières (AMP).

Plusieurs ont déjà communiqué avec nous. Nous espérons que ce bulletin d'information vous situe davantage et surtout, vous rassure. Tout n'est pas encore défini clairement et il est évident que certains médecins auront à faire des choix. Toutefois, nous travaillons à ce que, collectivement, cette nouvelle entente soit bénéfique pour la région. Soyez assurés de notre implication afin de mener à bien cette vaste entreprise.

Réjean Duplain, m.d.

GESTION DES AMP : SUPPORT AU COMITÉ DE DIRECTION DU DRMG

Le comité de direction du DRMG est responsable de la gestion des AMP qui comporte deux volets principaux : le 1^{er} est surtout axé sur la détermination des orientations, des règles et des listes des AMP reconnues et des AMP disponibles, le 2^e volet est axé, sous la responsabilité du chef du DRMG, sur la gestion quotidienne du processus de reconnaissance et de confirmation des AMP. Afin d'assurer une gestion plus efficace, le comité de direction a convenu de faire appel à D^r Guy Dumas de St-Léonard d'Aston pour qu'il agisse à titre d'adjoint au chef du DRMG, dans la gestion quotidienne des AMP. De plus, une équipe de professionnels de l'Agence de santé et de services sociaux supporte les travaux du DRMG. Nous vous rappe-

lons que dans l'esprit de l'entente, nous avons favorisé une approche professionnelle qui tient compte des individus.

Les 6 secteurs d'activités prévus dans l'entente

La priorité

- i) Service d'urgence d'un CH ou d'un centre de santé.

Les incontournables

- ii) Soins aux malades admis en soins de courte durée d'un CH (hospitalisation) ;
- iii) Services médicaux impliquant une garde en disponibilité dans un CHSLD, un CR ou au soutien à domicile d'un CLSC ;
- iv) Services médicaux en obstétrique dans un établissement.

Les autres qui seront considérés une fois les 4 premiers secteurs comblés

- v) Clientèles vulnérables ;
- vi) Toute autre activité prioritaire déterminée par le DRMG et approuvée par le ministre.

La liste des AMP reconnues et la liste des AMP disponibles établies par le comité de direction du DRMG sont présentées à l'annexe 1.

Un formulaire ayant pour titre *Avis de confirmation d'adhésion aux Activités médicales particulières* a été élaboré par la RAMQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux. La procédure d'adhésion aux AMP précisant l'utilisation de ce formulaire ainsi que l'échéancier sont présentés à l'annexe 11. La date limite pour adhérer aux AMP n'est pas la même pour toutes les cohortes. En fait, des dates différentes sont fixées pour chacune des cohortes. Le formulaire prévu pour l'adhésion aux AMP signé par le médecin et le DRMG tiendra lieu d'engagement du médecin à l'entente pour une durée de 2 ans.

Conformité au plan régional d'effectifs médicaux (PREM)

Tout médecin actuellement en exercice est réputé détenir un avis de conformité au PREM de la région où il pratique la majorité de son temps selon le profil établi par la RAMQ pour l'année 2002-2003. Ce médecin n'a aucune démarche à faire pour détenir son avis de conformité. Par contre, les médecins qui ne travaillaient pas dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec durant cette année doivent faire une demande de conformité au PREM à l'aide du formulaire ayant pour titre *Avis de conformité au Plan régional des effectifs médicaux relatif aux médecins omnipraticiens (PREM)* élaboré lui aussi par la RAMQ et le ministère. La plupart des médecins visés l'ont déjà fait. Pour les autres, veuillez communiquer avec M. Luc Grégoire au (819) 693-3641.

Les nouveaux médecins devront aussi obtenir un avis de conformité au PREM avant de débiter leur pratique dans la région.

L'avis de conformité au PREM sera renouvelé automatiquement au terme des 2 années, tant que vous maintenez le même profil de pratique. Vous pouvez vous référer à l'article 4.6 de l'Entente particulière sur les AMP pour plus de détails.

FORMATION CONTINUE

Nous rappelons que vous êtes admissibles à la formation continue dès que vous êtes adhérents à l'Entente particulière sur les AMP. À compter du 1^{er} janvier 2004, vous n'avez plus à entreprendre de démarches auprès du DRMG afin d'obtenir l'autorisation de vous prévaloir du programme de formation continue. Vous pouvez vous référer à l'Annexe XIX de l'entente.

RAPPEL DES TERMES

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se nomme désormais l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le terme « régie » dans l'Entente particulière sur les AMP fait référence à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ;

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les AMP ou les formulaires d'adhésion aux AMP et de conformité au PREM ou encore, pour transmettre des informations relatives au profil de pratique ou autre, il faut s'adresser à l'équipe des affaires médicales à l'Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, au (819) 693-3635.

Des commentaires ou des suggestions

Si vous voulez nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions sur ce bulletin ou si vous désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Rita Proulx au (819) 693-3645. Vous pouvez également consulter le présent bulletin sur le site WEB de l'Agence et utiliser la boîte de dialogue qui y est prévue.

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec 

550, rue Bonaventure
Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5
Tél. : (819) 693-3636
Télé. : (819) 373-1627
Adresse du site WEB : www.agencesss04.qc.ca

Responsable
D^r Réjean Duplain, chef du DRMG

Support professionnel
M^{me} Rita Proulx, conseillère aux affaires médicales
rita_proulx@sss.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Mai 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Liste des activités médicales particulières (AMP) en Mauricie et au Centre-du-Québec

(AMP) RECONNUES

Les AMP suivantes ont été déterminées dans le respect de l'Entente particulière relative aux activités médicales particulières.

Secteur I

Les services d'urgence : Centre de santé Cloutier-du Rivage
 Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
 Centre de santé de la MRC de Maskinongé
 Centre de santé Les blés d'or
 Centre de santé Nicolet-Yamaska
 Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
 Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie
 Hôtel-Dieu d'Arthabaska
 Hôpital Ste-Croix

Secteurs II à IV

Soins de courte durée (hospitalisation)

Centre de santé Cloutier-du Rivage
 Centre de santé de la MRC de Maskinongé
 Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
 Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
 Centre de santé Nicolet-Yamaska
 Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
 Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie
 Hôtel-Dieu d'Arthabaska
 Hôpital Ste-Croix

Services d'obstétrique : Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
 Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
 Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie
 Hôtel-Dieu d'Arthabaska
 Hôpital Ste-Croix

Soins de longue durée : Centre de santé Cloutier-du Rivage
 Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
 Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
 Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
 Centre de santé de la MRC de Maskinongé
 Centre de santé Les blés d'or
 Centre de santé Nicolet-Yamaska
 Centre d'hébergement de soins de longue durée Le Trifluvien
 Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie – Pavillon Ste-Thérèse
 CHSLD Cœur-du-Québec
 CHSLD Ermitage de la MRC d'Arthabaska
 CHSLD Vigie les Chutes
 CLSC-CHSLD de l'Érable
 Foyer Saints-Anges de Ham-Nord inc.

Unités de réadaptation fonctionnelles intensives (URFI) : Centre de réadaptation Interval
 Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
 CHSLD Cœur-du-Québec
 CHSLD Ermitage de la MRC d'Arthabaska

Soutien à domicile impliquant une garde en disponibilité

Possibilité d'AMP selon l'acceptation par le DRMG des projets présentés dans le cadre d'un programme de soutien à domicile par les établissements suivants :

Centre de santé Cloutier-du Rivage
 Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
 Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
 Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie

Centre de santé de la MRC de Maskinongé
Centre de santé Les blés d'or
Centre de santé Nicolet-Yamaska
CLSC-CHSLD de l'Érable
CLSC Drummond
CLSC Les Forges
CLSC Suzor-Côté

Secteur VI

Suite aux orientations retenues par le comité de direction du DRMG, AMP pour lesquelles une demande de dérogation en vertu de l'entente sera adressée au Comité paritaire pour approbation du ministre.

Réseaux d'accessibilité

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
CLSC-CHSLD de l'Érable

CHSLD privés des communautés religieuses

Sœurs grises : Centre de santé des sœurs grises
Maison St-Joseph

Ursulines : Monastère des Ursulines

Sœurs de l'Assomption
de la Sainte-Vierge : Séniorat Maison mère
Pavillon du Sacré-Cœur
Pavillon Ste-Marie
Maison Ste-Thérèse
Séniorat – Trois-Rivières
Séniorat – Drummondville
Séniorat – St-Grégoire

Filles de Jésus : Infirmerie Kermaria
Séniorat Kermaria
Séniorat Accueil Notre-Dame

Les Pères Montfortains – Nicolet
Dominicaines de la Trinité – Trois-Rivières

Oblats de Marie Immaculée : Résidence Reine des Apôtres

Sœurs de la charité d'Ottawa : Maison Béthanie
Cénacle St-Pierre

Monastère des Servantes de Jésus
Monastère des Adoratrices du Précieux Sang
Monastère des Carmélites déchaussées

Les Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Pavillon Bourgeois
Pavillon Laforest

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
CLSC Drummond

Toxicomanie

Domrémy

Santé publique

Domaines d'activités nécessitant une garde en disponibilité : santé au travail
maladies infectieuses

Psychiatrie

Pavillon Arc-en-ciel

Liste des activités médicales particulières (AMP) en Mauricie et au Centre-du-Québec

(AMP) DISPONIBLES

Secteur I

Les services d'urgence : Centre de santé Cloutier-du Rivage
Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
Centre de santé de la MRC de Maskinongé
Centre de santé Les blés d'or
Centre de santé Nicolet-Yamaska
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie
Hôtel-Dieu d'Arthabaska
Hôpital Ste-Croix

Secteurs II à IV

Soins de courte durée (hospitalisation) : Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie
Hôtel-Dieu d'Arthabaska
Hôpital Ste-Croix

Services d'obstétrique : Centre de santé et de services sociaux de la St-Maurice
Centre hospitalier de Trois-Rivières
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Soins de longue durée : Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé Les blés d'or
Centre d'hébergement de soins de longue durée Le Trifluvien
CHSLD Cœur-du-Québec
CHSLD Ermitage de la MRC d'Arthabaska
CHSLD Vigie les chutes
Foyer Saints-Anges de Ham-Nord inc.

Soutien à domicile impliquant une garde en disponibilité : CLSC Les Forges

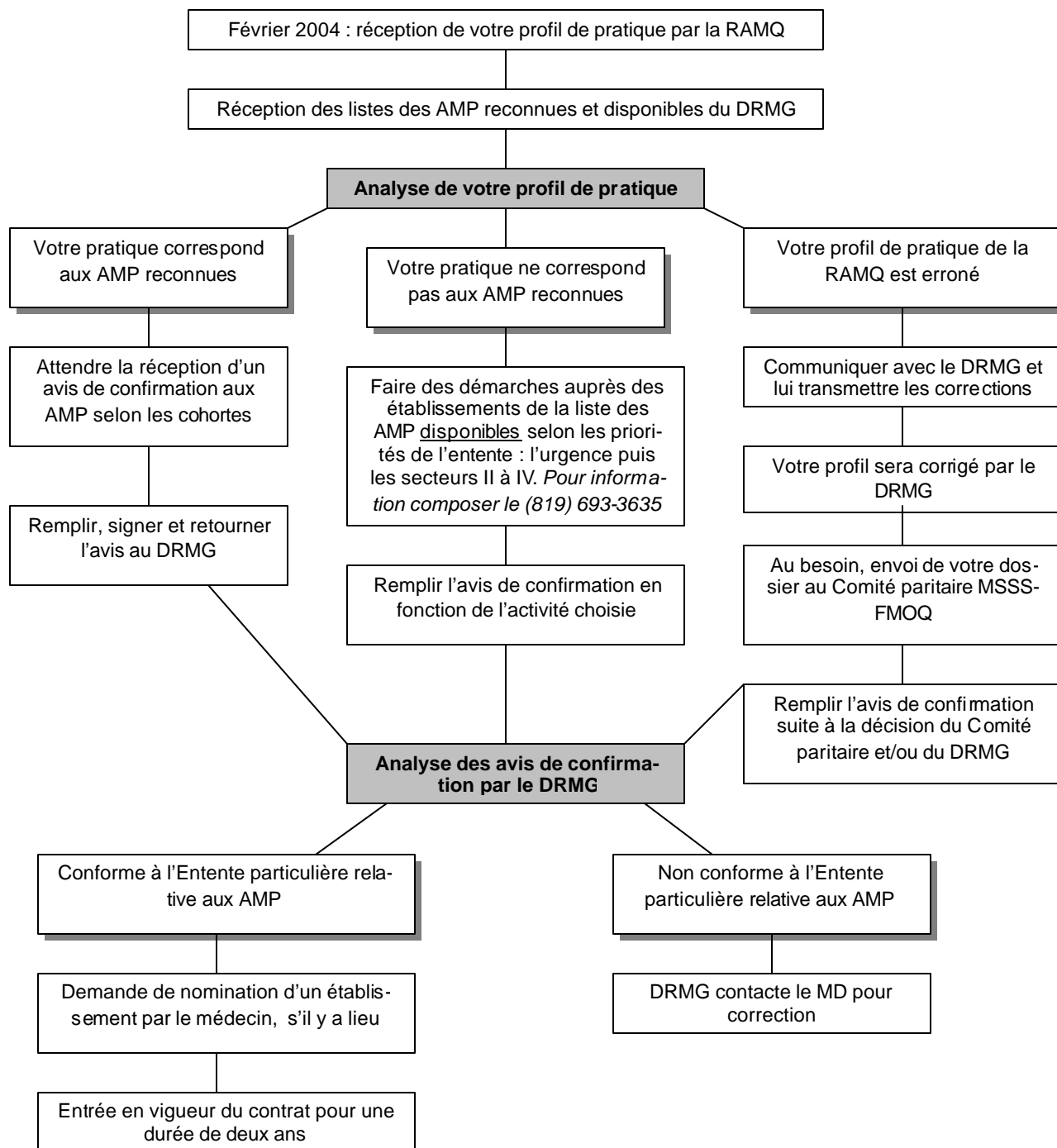
Secteur VI

Conditionnelle à l'acceptation par le ministre de la demande de dérogation adressée en vertu de l'entente au Comité paritaire.

Réseaux d'accessibilité : Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
CLSC-CHSLD de l'Érable

Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre du Québec : Pavillon Laforest
Pavillon Bourgeois

Processus d'adhésion aux AMP



Échéancier d'adhésion aux AMP

Cohortes	Critères	Période pour : Demander la liste des AMP auprès du DRMG, Entreprendre les démarches auprès des établissements	Période pour : Obtenir la nomination de l'établissement, Aviser le DRMG	Confirmation du DRMG à transmettre au médecin deux semaines avant le début de l'engagement	Date du début de l'engagement
A	1 an ou moins de pratique	1 ^{er} décembre 2003 au 29 février 2004	1 ^{er} mars à la mi-mai 2004		1 ^{er} juin 2004
B	Médecin de moins de 20 ans de pratique ne répondant pas aux exigences de base dans les secteurs i) à iv)	1 ^{er} mars 2004 au 31 mai 2004	1 ^{er} juin à la mi-août 2004		1 ^{er} septembre 2004
C	Médecin de moins de 20 ans de pratique et répondant aux exigences de base	1 ^{er} juin 2004 au 31 août 2004	1 ^{er} septembre à la mi-novembre 2004		1 ^{er} décembre 2004
D	Médecin : - de moins de 15 ans de pratique ayant 50% de ses activités dans les secteurs i) à iv) - de plus de 15 ans et moins de 20 ans de pratique ayant 25% de ses activités dans les secteurs i) à iv)	1 ^{er} septembre 2004 au 30 novembre 2004	1 ^{er} décembre à la mi-février 2005		1 ^{er} mars 2005
D	Médecin de plus de 20 ans de pratique (n'a cependant pas à faire de démarches auprès des établissements mais seulement auprès du DRMG)	1 ^{er} septembre 2004 au 30 novembre 2004	1 ^{er} décembre à la mi-février 2005	1 ^{er} mars 2005	

Lorsque le médecin modifie son profil de pratique, il est invité à communiquer avec son DRMG dans les plus brefs délais.